

# Concertation entre parties prenantes et développement économique

## Déclaration du groupe de la CGT

La concertation est omniprésente dans le langage public. Pourtant, des contestations multiples et massives retardent, voire compromettent, la mise en œuvre de très nombreux projets. Trop souvent, la concertation se résume à une ruse de communication : en parler, d'autant plus qu'on la pratique peu. Les propositions alternatives sont traitées avec mépris. En cas d'échec, les porteurs de projet n'admettent au mieux que des erreurs de communication, jamais de ne pas avoir suffisamment pris en compte des options différentes.

Ce déni de la différence compte pour beaucoup dans le sentiment de nombre de nos concitoyens d'un écart grandissant entre eux et les décideurs, d'une démocratie qui ne l'est plus tout à fait.

L'avis proposé par Mmes Hézard et Fargevieille fait le pari que la prise en compte des diversités d'attentes et de points de vue, à tous les stades de la concertation, est de nature à favoriser la réussite de projets innovants, bien pensés, bien acceptés. Sans éluder les problèmes, il propose un corps de définitions et de pratiques, encourageant un état d'esprit constructif de concertation.

Les différenciations de fond et de méthode entre « concertation », « dialogue », « délibération » ou négociation sociale sont explicitées. Un cadre est proposé pour identifier et associer toutes « les parties prenantes » à la concertation, « *personnes, groupes ou organisations concernés ou affectés par les activités ou les objectifs d'un projet* ». Rendre lisible et transparent le processus de décision est avancé comme une nécessité.

L'avis récuse les critiques en termes de coûts, de perte de temps et d'énergie, les plus souvent avancées. Forme de démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative, la concertation telle que proposée dans l'avis permet de faire émerger des « intérêts communs » à partir de la prise en compte d'apports et d'idées différents qui reflètent souvent les contradictions du réel et les diversités de vécus, d'approches, de manière d'être concernés par le projet. Ce faisant, l'avis distingue les différences, qu'une démarche bien conduite peut dépasser, des « conflits de valeur » qui appellent à une prise de responsabilité clairement assumée de la part des décideurs.

L'avis s'adresse à toutes et tous y compris à nous-mêmes ici qui, selon les moments, sommes soit porteurs de projets, soit parties prenantes. Il rassemble des pratiques à encourager, des propositions à avancer qui, toutes, méritent intérêt.

La CGT a voté l'avis.